

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 061-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.79

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Ammann (Bern, LG)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Müller (Orvin, UDC)

Cosignataires: 1

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



La santé passe avant

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer des mesures permettant de garantir que la priorité est donnée au développement psychique et physique des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours (en âge préscolaire, pendant la scolarité obligatoire et la formation) et dans tous les établissements sociaux et thérapeutiques.

Développement :

Jamais les enfants et jeunes n'ont été aussi nombreux à nécessiter un accompagnement thérapeutique, psychologique et/ou psychiatrique qu'aujourd'hui. Ils et elles sont également plus nombreux à souffrir d'allergies et de diverses autres maladies physiques.

Or on sait bien que plus les enfants et les jeunes en particulier passent régulièrement du temps au contact de la nature ou prennent part à des activités agricoles et/ou artisanales, moins ils et elles ont dans l'ensemble des problèmes de santé.

C'est dans cet esprit que des mesures efficaces peuvent et doivent être prises.

Destinataire

- Grand Conseil